

Annexe I.1

**RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS
PROFESSIONNELLES**

Le référentiel des activités professionnelles est une analyse qui se veut prospective à cinq ou dix ans des grandes activités, supposées maîtrisées après le temps moyen d'adaptation nécessaire, que recouvrent les emplois susceptibles d'occuper les futurs titulaires du diplôme.

1 CHAMP D'ACTIVITÉ

Définition :

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité cultures marines gère des entreprises ou des unités de production d'espèces vivant en eau de mer et met en marché des produits des cultures marines.

Contexte professionnel :

Emplois concernés à terme :

- Chef d'exploitation ;
- Responsable d'une unité de production autonome ;
- Responsable technique et commercial de la mise en marché des produits.

Types d'entreprises où se situent ces emplois :

Principalement des établissements conchylicoles, des établissements d'expédition et de purification, mais aussi des écloseries, des nurseries, des fermes aquacoles, des organisations professionnelles, des établissements de commercialisation et de valorisation de produits marins.

Les entreprises concernées peuvent assurer la production, la valorisation, l'achat, la vente en gros, le stockage, la purification, l'expédition ...

Secteur d'activité économique :

Selon la nomenclature d'activités et produits de l'INSEE (NAF 1993), pour le secteur « Pêche et aquaculture » cette activité entre dans la classe "05.0C : Pisciculture, aquaculture". Elle peut être ici précisée en :

- Conchyliculture (élevage de coquillages : huîtres, moules, autres coquillages ...).
- Pisciculture marine (élevage de poissons : truite de mer, bar, daurade, turbot ...).
- Pénéiculture (élevage de crevettes).
- Algoculture (culture d'algues macrophytes : *Undaria pinnatifida* ..., d'algues microphytes : phytoplancton).
- Écloserie : production de larves.
- Nurserie : élevage de juvéniles.

Place dans l'organisation de l'entreprise :

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité cultures marines est amené à exercer des activités de conception, de conduite et d'exécution de l'ensemble des tâches liées à la production, au conditionnement, à la commercialisation et à la valorisation des espèces marines. Après une expérience professionnelle il pourra exercer des fonctions de chef d'exploitation. Il possède la capacité professionnelle exigée pour obtenir notamment une autorisation d'exploitation de cultures marines.

Environnement technique de l'emploi :

Selon les productions réalisées et les sites où elles sont pratiquées, celles-ci peuvent nécessiter l'utilisation de moyens de transport nautiques et terrestres, de machines de traitement et de conditionnement des produits, de systèmes de circulation et de traitement de l'eau, d'instruments de mesure des paramètres des milieux d'élevage.

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité cultures marines exerce son activité dans un environnement délimité par les contraintes liées aux :

- données biologiques et zootechniques ;
- caractéristiques des milieux marin et terrestre côtier ;
- normes de qualité et de salubrité relatives au milieu et au produit ;
- réglementations et usages de mise en marché ;
- réglementations de la circulation des moyens de transport et de la sécurité du travail.

Milieu physique et conditions de travail :

Les cultures marines se pratiquent dans des sites qui se trouvent soit en mer, constamment immergés ou découvrant avec les marées, soit à terre, en bassins naturels ou en milieu intégralement contrôlé.

Les productions des cultures marines nécessitent des activités physiques intenses, la plupart du temps en milieu marin, tout au long de l'année, rythmées par les marées dans certaines régions. Les horaires de travail sont très variables, que ce soit pour la production des espèces ou l'activité commerciale.

Emplois visés :

Il s'agit au départ, suivant la taille et la structure des entreprises, des emplois de salarié suivants :

- adjoint du chef d'une exploitation ;
- responsable technique d'une unité de production, dans une entreprise ;
- responsable technique et commercial d'une unité de mise en marché des produits vers les différents points de vente.

Après une expérience professionnelle, les intéressés peuvent avoir accès à des emplois de salarié à prérogatives accrues, d'associé au sein d'une structure sociétaire familiale ou non, ou encore d'exploitant individuel :

- chef d'exploitation ;
- responsable d'une unité de production autonome ;
- responsable technique et commercial de la mise en marché des produits.

2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS :

Les fonctions :

Quelques grandes fonctions peuvent être identifiées sachant toutefois que le découpage adopté est artificiel, ces différentes fonctions et les tâches sous-jacentes s'interpénétrant souvent :

- Détermination de la stratégie de l'entreprise ;
- Réalisation des opérations nécessaires à l'obtention des produits finaux : reproduction, alimentation, soins, sélection, préparation ... ;
- Gestion de la production, des moyens matériels et humains, et de l'économie de l'entreprise ;
- Commercialisation ;
- Communication.

Les tâches :

1. Fonction détermination de la stratégie de l'entreprise :

Il situe l'exploitation dans son environnement : analyse des caractéristiques, contraintes et potentialités de :

- * l'environnement physique : site, utilisations concurrentes, équipements existants ...
- * l'environnement économique : marché, approvisionnements, financement ...
- * l'environnement juridique : réglementation, structure de l'entreprise ...
- * l'environnement social : organisations professionnelles, services de recherche ou d'appui, administrations, collectivités locales, organismes de formation ...

Il raisonne le développement de l'exploitation, notamment en phase d'installation et de modernisation, en fonction de ses objectifs, de la stratégie choisie et de l'évaluation précédente.

- * choix d'un produit initial et d'un produit final.
- * choix d'une technique et d'un plan de production.
- * choix des moyens de production : sites, personnel, matériel ...
- * choix d'une stratégie commerciale : partenaires, clients, mode de distribution et de commercialisation.

2. Fonction production :

Elle est caractérisée par des tâches et contraintes communes à toutes les activités d'élevage (ou de culture) d'êtres vivants, toutefois une grande variabilité des tâches de détail existe. Selon la production considérée, certaines des activités listées ci-dessous peuvent ne pas exister, toutefois les activités de production sont accomplies en recherchant l'optimum d'efficacité, de qualité, d'ergonomie, de sécurité et en respectant la réglementation sur la protection de l'environnement : organisation des tâches à accomplir, préparation et utilisation du matériel et des produits, contrôle du déroulement des opérations, analyse et réaction appropriée.

- Établissement d'un calendrier zootechnique de production.
- Implantation, recherche et négociation de site, aménagement de celui-ci.
- réparation du support de production.
- Approvisionnement en individus dont reproduction.
- Mise en élevage.
- Nourrissage.
- Suivi des élevages, comptage, échantillonnage.
- Protection et soins : observation et appréciation de l'état d'une unité de production, de la qualité de l'eau, de l'état de développement d'un lot, de l'état sanitaire d'un lot, intervention opportune en fonction des observations réalisées ...
- Récolte et conditionnement des produits, dans le respect des normes de qualité et de salubrité.
- Transport et transfert des produits.
- Préparation des produits pour la mise en marché : affinage, contrôle de la qualité, purification, contrôle de la salubrité, conditionnement et transport, expédition.
- Enregistrement, calcul et interprétation des principaux critères de production, réaction appropriée.
- Utilisation des engins terrestres ou des navires, des équipements à moteurs électriques.
- Maintenance du matériel, des équipements, des installations et des bâtiments.

3. Fonction commercialisation :

- Élaboration d'un plan de marchéage : politique de produit, politique de prix, politique de distribution et politique de communication.
- Mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la commercialisation.
- Prospection de la clientèle.
- Prise et exécution d'une commande.
- Négociation et vente.
- Mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la commercialisation.

4. Fonction gestion :

C'est la gestion courante des tâches ci-dessus.

- Préparer des supports de planification des activités et les communiquer.
- Préparer des supports de suivi des paramètres et des élevages.
- Préparer des supports de l'occupation des bassins ou des parcs.
- Gestion d'une production.
- Gestion du personnel.
- Gestion du matériel.
- Gestion financière.

5. Fonction communication :

Elle nécessite l'utilisation des outils de communication usuels dans les relations avec les partenaires de l'entreprise, et plus particulièrement pour :

- Formation pratique et coordination de l'équipe de travail.
- Mettre en place une procédure et l'afficher.
- Compte-rendu d'activité.
- Tutorat des stagiaires.
- Relations commerciales.
- Information et formation permanentes.
- Accomplissement de démarches.